



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2020/4539/160 déroq.1 du 22 avril 2024, le Ministre du Travail a autorisé

**à la société Sara Immo SARL une dérogation relative à l'exploitation d'un parking couvert pouvant accueillir au maximum 50 véhicules sis à Pétange, route de Luxembourg n° 2 et rue Charlotte n° 4.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 2 mai au 11 juin 2024 inclus).**

Pétange, le 25 avril 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,